



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SEDJ A CABOURG LE 26 JUILLET 2019

Le Syndicat des Entraîneurs s'est réuni le 26 juillet 2019 sous la Présidence de Monsieur Thibault LAMARE, en présence de :

Monsieur Stéphane MEUNIER, vice-président,
Monsieur Grégoire HOUEL, Monsieur Vincent RENAULT, Madame Hélène LAMARE,
Monsieur Florent LAMARE, Monsieur Tony LE BELLER, Monsieur Guillaume MOINON,
Monsieur Charley MOTTIER, Monsieur Nicolas DELAROCHE, Monsieur Franck ANNE,
Monsieur Antoine BARASSIN, Monsieur Pierre LEVESQUE, Monsieur Bertrand LEFEVRE,
Monsieur Jean Claude HALLAIS, Monsieur Joël HALLAIS, Madame Anne GUARATO,
Madame Lola QUITTARD, Monsieur Julien GOSSELIN, Monsieur Gerard RAULLINE.

La séance est ouverte à 17 heures par le Président Thibault LAMARE.

Les membres du Syndicat ont été convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire par correspondance en date du 9 juillet comprenant l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de l' AG 2018
- Rapport financier
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes
- Rapport moral
- Questions diverses

- [Approbation du procès-verbal de l' AG 2018](#)

Le procès-verbal de l'assemblée générale précédente est approuvé à l'unanimité.

- [Rapport Financier](#)

Le rapport financier a été présenté et lu.

Le résultat net de l'année 2018 est de +6420 € alors qu'en 2017 il était de -8034€.

Il faut signaler une hausse des cotisations d'adhérents : 354 en 2017, 386 en 2018 (sur 877 entraîneurs publics, 513 employeurs de main d'œuvre).

Un budget a été présenté lors du dernier Conseil d'administration montrant un déficit éventuel dû notamment à un bilan négatif du Gala 2019, conséquences notamment de la baisse de la subvention du Gala.

Le rapport financier mis au vote, a été adopté à l'unanimité des participants.

- Cotisation

Conformément aux dispositions de l'article 21, la cotisation a été maintenue à 80€, cette proposition, mise aux voix, a été acceptée à l'unanimité.

- Rapport du commissaire aux comptes

Mis au vote, les rapports des commissaires aux comptes ont été acceptés à l'unanimité.

- Rapport moral

1- Point rapprochement des branches

A raison d'une réunion par mois pour un travail sur cinq ans.

La Loi Penicaud impose des branches professionnelles d'au moins 5000 salariés et un rôle des branches renforcé, notamment sur le volet formation.

Un accord de méthode a été signé en septembre 2018 entre AEP, GHN, SEDJ et les partenaires sociaux avec à terme la fusion des conventions collectives en protégeant les spécificités en annexe. Cette préservation des équilibres en fonction des différentes réalités économiques est un enjeu majeur dans ce rapprochement.

2- Négociations salariales

Situation de blocage et renégociation en Septembre avec la volonté de limiter la hausse à 1,5%, conformément à l'inflation, pour préserver le pouvoir d'achat de nos salariés tout en ayant conscience des difficultés conjoncturelles.

3- Statut des jockeys

Mission ministérielle en cours et envoi d'une note pour clarifier le statut des prestataires. Nous attendons le rapport de la mission avec vigilance et souhaitons la mise en place du système des travailleurs agricoles non-salariés proposés par Le Trot

4- Bilan de participation à la Commission code et programme

Allocations, piquets, limitation de partants dans les quintés, heat sulkys longs (liste à établir de sulkys autorisés) et à venir locations double en-tête (situation confuse entraînant une augmentation des conflits avec des propriétaires désireux de récupérer leur cheval) ce sont les différents sujets abordés dans la Commission code et programmes.

Le SEDJ a joué un rôle central pour un rééquilibrage en faveur des grands prix de provinces en réponse à la demande formulée par la pétition sur ce sujet.

5- Collaboration avec les Conseils des chevaux

Avec toutes les disciplines représentées c'est le meilleur incubateur des politiques nationales. Il représente les chevaux à la SAFER, la MSA et à la région avec tous les appels à projets. Il réalise l'observatoire de la filière.

6- Journées cultures hippiques

Une vingtaine de journées a été organisée avec l'agence du Mans ainsi que d'autres dans le sud-ouest et le centre. Il s'agit d'accueillir, durant une matinée de travail, des gérants de point de vente, de leur faire découvrir la vie d'une écurie et de leur proposer un baptême de roadcar avant qu'ils n'aillent assister à une réunion premium en accédant aux coulisses.

À étendre et développer avec les 20% des points de vente PMU identifiés comme de réels partenaires.

On peut se satisfaire de la collaboration avec les équipes du PMU sur ces actions qui confèrent aux écuries un rôle d'ambassadeur et permettent la découverte du fonctionnement de nos courses de l'écurie à l'hippodrome pour ceux qui sont en première ligne pour vendre nos paris hippiques.

- [Elections LE TROT 2019 et programme :](#)

Thibault LAMARE présente un programme réalisé en collaboration avec nos élus et représentants en région.

Il précise qu'il se présente au collège des entraîneurs publics que s'il n'est pas élu au national, son action au SEDJ s'arrêterait de fait, par défaut de légitimité.

1- Economie et synergie France GALOP - LE TROT - PMU

Etablir pour Le Trot une fiche de fonctions et d'objectifs par poste, bilan d'actions et réorganisation pour poursuivre la réduction des coûts et optimiser les missions puis un audit de convergence avec France Galop et le PMU en identifiant les fonctions pouvant être mise en commun. Un programme et un objectif sont présentés aux entraîneurs.

2- Relance et stratégie

Les maisons mères doivent proposer à l'état une politique de relance à coût zéro pour son budget. Ce qu'il nous faut, c'est un champ d'activité protégé au sein de la politique nationale du jeu au nom de l'équilibre des filières avec la possibilité d'innover. Suite à la stratégie de rétention du PMU doit venir la conquête.

Dans la stratégie d'expression des besoins de la filière vis-à-vis des pouvoirs publics, nous devons favoriser la création d'un véritable syndicalisme patronal et agricole du cheval.

Les sujets techniques et fiscaux que nous partageons doivent absolument être traités au sein d'une structure commune avec la mission de renforcer le statut mal défini de l'activité agricole liée au cheval et d'en favoriser la reconnaissance à Bruxelles. La nouvelle loi travail a considérablement renforcé le **rôle des branches professionnelles**. Stratégiquement, il faut agir en conséquence. Cette action intersyndicale doit agir en priorité sur les dossiers TVA, bien-être animal, codes APE, formation et carrière dans toute la filière avec validation et équivalence de compétences pour palier à la crise des vocations, fin de vie des chevaux, veille européenne... le tout en appui avec l'IFCE.

3- Evolution de la race

Le Président s'exprime sur l'évolution de la race, une nouvelle ouverture est moins indispensable aujourd'hui. Cependant, la commission élevage devra travailler sur une ouverture dans le cadre de travaux zootechniques et génétiques garantissant l'amélioration et la préservation de la race Trotteur Français et l'accès équitable à cette ouverture. Elle devra garantir l'équité des chances, la préservation de l'accord européen dans son état actuel et protéger des intérêts particuliers. C'est un enjeu majeur pour l'avenir du Trot.

4- Promotion du Trot

Thibault LAMARE revient en détail sur les petites actions de promotion, il encourage à poursuivre le développement de courses à poneys.

Il explique que la **stratégie marketing** devra enfin mettre en avant les stars de la discipline, hommes et chevaux et vanter les qualités, les mérites et les exploits de ces champions.

Le **partenariat entre écuries et points de vente** locaux est à étendre. Les écuries doivent avoir ce rôle d'ambassadeur. L'accueil des gérants de point de vente dans les écuries améliore leur considération pour les courses et renforcent leur partenariat avec le PMU. Une fois ce lien créé avec les vrais points de vente partenaires, on devrait également pouvoir les accueillir avec leurs meilleurs clients auxquels ils offriraient sans frais des moments privilégiés. Toutes les petites choses qui ouvrent et nourrissent l'intérêt et la passion sont à soutenir.

5- Le statut des commissaires

Le Président LAMARE explique que le **corps arbitral doit évoluer**. Son statut actuel fait défaut et il faut en redéfinir le mode de fonctionnement. La forme parfois « patriarcale et intouchable » actuelle n'est plus conforme à notre époque.

Il faut s'inspirer du **statut des arbitres FFF** déjà reconnu par Bercy, tout ceci expliqué en détail à l'assemblée. Le projet est d'arriver à un statut de prestataire pour les commissaires et techniciens avec une activité minimum garantie et une formation continue tout au long de l'année.

L'objectif est simple : un corps arbitral qui évolue le plus possible à l'unisson appliquant le code dans l'esprit défini, attendu et compris des parieurs.

Cette professionnalisation a produit une baisse de 37% des erreurs d'arbitrage sur deux années consécutives selon la FFF.

En conclusion, ce travail de mutation devra se faire en renforçant l'écoute et l'intégration des réflexions de tous les socio-professionnels. Le collectif reste la plus grande force du Trot. Les commissions en sont le véritable moteur. Il apparaît donc logique que le conseil d'administration en intègre les présidents. Ce travail devra aussi se prolonger par des comités de pilotage sur les sujets clés tels que l'évolution de la race, l'exploitation de Grosbois ou la stratégie marketing. Enfin la solidarité est également une valeur que nos institutions doivent défendre. Les actions sociales en sont l'expression et devront être préservées par les prochains élus. Ce qui sera supprimé ne sera jamais récupéré. On ne doit pas reculer sur ce domaine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée générale est levée à 19H00.

Fait à Grosbois le 1er août 2019

Le Président
Thibault LAMARE

Le Vice-Président
Stéphane MEUNIER